



Paris, le 25 avril 2018

17 heures 45

Assemblée générale mixte d'ALLEN SA du 20 juin 2018

Proposition de distribution de dividendes Renforcement de l'indépendance du Conseil d'administration, désignation d'un Administrateur référent, parité hommes/femmes au Conseil

Dividende 2018

Le Conseil d'administration réuni en date du 25 avril 2018 a décidé de proposer à l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires le versement d'**un dividende d'1 € par action ordinaire et de 0,50 € par action de préférence**, soit un montant total de **33 827 122 €**.

En cas de variation du nombre d'actions ouvrant droit à dividende par rapport aux 33 825 747 actions ordinaires et aux 2 750 actions de préférence composant le capital social au 1^{er} avril 2018, le montant global des dividendes serait ajusté en conséquence et le montant affecté au compte de report à nouveau serait déterminé sur la base des dividendes effectivement mis en paiement.

Sous réserve de l'adoption par l'Assemblée générale mixte des actionnaires du 20 juin 2018 de la résolution relative à l'affectation du résultat, le paiement du dividende aura lieu le 27 juin 2018. Le détachement du coupon (ex date) interviendra le 25 juin 2018.

Renforcement de l'indépendance du Conseil d'administration ; désignation d'un Administrateur référent ; parité hommes/femmes au Conseil

Suite à la décision de Mademoiselle Anaëlle AZOULAY de ne pas solliciter le renouvellement de son mandat d'Administrateur, le Conseil d'administration, sur proposition du Comité des rémunérations et des nominations, a décidé de ne pas présenter de candidat en remplacement et de réduire le nombre d'Administrateurs en fonction de dix à neuf.

En conséquence, sous réserve du renouvellement par l'Assemblée générale mixte du 20 juin 2018 des trois mandats d'Administrateurs, **les Administrateurs indépendants¹ représenteront 50 %** du Conseil d'administration (compte non tenu de l'Administrateur représentant les salariés). Le Conseil sera **à parité hommes / femmes**.

Par ailleurs, afin d'assurer un juste équilibre des pouvoirs au sein du Conseil d'administration, Monsieur Simon AZOULAY exerçant les fonctions de Président-Directeur Général, le Conseil d'administration a décidé de **créer la fonction d'Administrateur référent** choisi parmi ses membres indépendants.

L'Administrateur référent aura pour missions de :

- Veiller au respect par le Président du Conseil du référentiel de gouvernance et de participer aux travaux d'autoévaluation du Conseil d'administration ;
- Prévenir les situations potentielles ou avérées de conflits d'intérêts ;
- Demander au Président la convocation du Conseil d'administration pour délibérer sur l'un des sujets en lien avec :
 - o Le référentiel de gouvernance ;
 - o Les conflits d'intérêts potentiels ou avérés au sein du Conseil d'administration.

Monsieur Philippe TRIBAUDEAU a été désigné en qualité d'Administrateur référent. Son entrée en fonction sera effective le 20 juin 2018 après modification par le Conseil d'administration de son règlement intérieur.

¹ Par application des critères d'indépendance fixés par le Code de gouvernement d'entreprise MiddleNext